

titude, il pourra les trouver dans les tableaux du commerce et de la navigation. En 1878, 1,510 chevaux ont été importés des Etats-Unis. Les conservateurs disaient aux cultivateurs que ces chevaux américains inondaient le marché canadien, et que, si l'on imposait un droit, les Canadiens auraient leur marché exclusivement pour eux. Qu'en est-il aujourd'hui? L'an dernier, nous avons importé 4,089 chevaux, soit, presque trois fois le nombre importé en 1878, sous l'opération d'un tarif de 17½ pour cent. On disait aux cultivateurs la même chose au sujet des moutons. Un acheteur viendrait et dirait aux cultivateurs : Je vous donnerais \$4 par tête, mais le marché est inondé de moutons américains, de sorte que les prix sont bas. Si nous consultons les tableaux du commerce, nous voyons qu'en 1878, 10,505 moutons seulement ont été importés en Canada, tandis que l'année dernière, on en a importé 43,255. En présence de ces faits, où est la protection accordée aux cultivateurs, et le marché indigène donné aux Canadiens? Les cultivateurs ne sont pas protégés. En 1878, nous avons importé des Etats-Unis 2,806,557 lbs de lard fumé et de jambons. On disait aux cultivateurs canadiens que cela faisait la concurrence à leurs produits, et que si l'on imposait un droit, ils seraient maîtres de leur marché et obtiendraient de meilleurs prix. Les rapports indiquent néanmoins une importation de 3,653,728 livres en 1889. En 1878, 10,204,237 livres de lard ont été importées, mais l'importation de cet article s'élève maintenant à 15,205,972 livres. Je pourrais continuer à démontrer que les promesses faites aux cultivateurs en 1878, ne se sont pas réalisées, et c'est pour cela qu'ils sont fatigués de la politique nationale, qui promettait tant et a donné si peu. Un grand nombre de nos jeunes gens quittent le pays, et même les hommes plus âgés, qui n'ont pu mettre les deux bouts ensemble, ont émigré dans un pays où ils croient trouver plus d'avantages qu'ici.

Il est un autre fait sur lequel je désire appeler l'attention de la chambre ; c'est que nous avons à payer un droit élevé sur tout ce que nous vendons aux Etats-Unis. L'an dernier, nos cultivateurs ont vendu 17,277 chevaux, et payé \$422,756 de droits. Ils ont exporté 37,360 bêtes à cornes, et payé \$97,633 de droits. Ils ont exporté 307,775 moutons, et payé \$183,666 de droits. Ils ont exporté 9,934,501 boisseaux d'orge, sur lesquels ils ont payé \$993,450 de droits. Sur ces articles, ainsi que sur le foin, les pommes de terre et la laine, les cultivateurs ont payé \$2,076,110 de droits pour avoir le privilège d'entrer sur le marché américain. Vu ces droits imposés sur les articles exportés aux Etats-Unis, nos cultivateurs sont décidés à aller s'établir dans ce pays-là, afin d'être libres de récolter et de vendre sans avoir de droits à payer. Mais on nous dit que les cultivateurs canadiens ne paient pas ces droits, et je n'ai pas de doute que l'on va me répondre par cet argument ce soir. Le chef du gouvernement a fait une déclaration à ce sujet, et j'aime à citer ses paroles, vu qu'il occupe une position si éminente dans son parti et dans le pays, et que son opinion est acceptée avec respect par ses partisans, qui le considèrent, avec raison, le pilier du parti conservateur, et lorsqu'ils le perdront, ils perdront leur terrain. Je ne crois pas, franchement, que le gouvernement dont il est le chef se maintiendrait une semaine, s'il avait le malheur de le perdre. Je crois, M. l'Orateur, qu'aux dernières élections, il a obtenu la moitié des

votes conservateurs de ce pays, uniquement à cause de sa popularité personnelle, et parce qu'il est le pivot de l'organisation à laquelle il appartient. Il mérite cette confiance de la part de son parti ; c'est un homme d'une grande habileté, et, M. l'Orateur, je veux citer l'opinion d'un homme pareil. Je veux le mettre sur le banc des témoins, et j'aime toujours à choisir les meilleurs témoins. J'aime à avoir le témoignage d'un homme en qui les honnables députés de la droite auront la plus grande confiance. Le très honorable premier ministre a résolu cette question en 1878, dans les paroles que je citerai plus loin, sur le point de savoir "qui paie les droits?" Je sais que pendant la dernière session, un certain membre de cette chambre a eu l'audace d'essayer de prouver que ce n'est pas le cultivateur qui paie ces droits, mais les Américains.

J'ai, cependant, plus de confiance dans le chef du parti conservateur que je n'en ai dans le *whip*. Sir John Macdonald, parlant, en 1878, sur la question : "Qui paie les droits?" voulut faire un argument de la question des cultivateurs ; il y réussit et ceux-ci acceptèrent cet argument. Il s'exprima comme suit :

Les cultivateurs du Canada-Ouest et du Canada-Est ne pouvaient comprendre ce qu'il y avait dans leur orge. Ils étaient obligés, par exemple, de payer un droit de 15 pour cent en l'exportant sur le marché des Etats-Unis, tandis que l'article similaire des cultivateurs américains était admis en franchise et Canada. On dit que le consommateur paie le droit, et que le cultivateur n'en souffre aucunement. Telle est la prétention ; mais lorsque je cite un exemple, comme je l'ai fait fréquemment, je ne puis obtenir aucune réponse.

Non, vous ne pouvez obtenir une réponse. Vous ne pouvez obtenir une réponse qui puisse ébranler les bases sur lesquelles vous vous êtes appuyé.

Et sir John continuant :

Je cite un exemple qui pourrait se trouver dans les Cantons de l'Est. Disons qu'un cultivateur serait établi sur la frontière qui nous sépare des Etats-Unis; qu'il aurait 100 acres de terre sur le côté canadien de la ligne frontière, et 100 acres sur le côté américain. Supposons qu'il récolte 1,000 minots d'orge sur chacune de ses terres ; supposons qu'il transporte 1,000 minots de sa terre américaine sur le marché américain et obtienne \$1.00 le minot ; supposons qu'il transporte aussi sur le marché américain 1,000 minots de sa terre canadienne et qu'il obtienne 85 centins le minot, parce qu'il aurait été obligé de payer un droit de 15 centins par minot pour traverser la frontière. Comment pourrions-nous dire, dans ce cas, que c'est le consommateur qui paie le droit ? Ce droit est tiré de la bourse du cultivateur canadien.

J'ai, M. l'Orateur, une autre autorité, et une très importante autorité, à placer dans la boîte des témoins pour établir que les cultivateurs paient également le droit sur les chevaux. Ce témoin est un honorable monsieur qui a occupé une position très élevée dans le cabinet du premier ministre actuel. C'est un homme qui a été élevé au Sénat par son parti, et qui fut ensuite choisi parmi les sénateurs pour présider le Sénat. De plus, on lui fit quitter subéquemment cette position parce que l'on trouvait, dans les Communes, que ses services seraient ailleurs d'une grande utilité et l'on en fit un ministre de l'intérieur. De plus, son grand mérite fut reconnu par Sa gracieuse Majesté la reine, et il en reçut un titre honorifique. Cet homme peut certainement donner un bon témoignage sur la présente question, et c'est sûrement un bon témoin à placer dans la boîte.

Je veux parler de sir David Macpherson. Or, cet honorable monsieur disait en 1878 :

Supposez qu'un cultivateur canadien vend à Détroit cinq chevaux estimés à \$100 chacun. Le droit imposé par les Etats-Unis sur les chevaux est de 20 pour cent.